

réalités actuelles d'un monde en développement et en pleine mutation.

Troisièmement, nous devons renforcer la capacité d'intervention rapide des Nations Unies.

La mise en oeuvre d'un bon nombre des propositions qui s'inspiraient de l'Agenda pour la paix du secrétaire général a permis à l'ONU de faire de grands pas dans le domaine du maintien de la paix. Au printemps dernier, mon gouvernement a pris l'initiative d'inviter les principaux pays contributeurs de troupes à une réunion à Ottawa afin de poursuivre la réflexion sur les problèmes de direction politique, de commandement et de contrôle, et de formation du personnel affecté aux opérations de maintien de la paix.

À cet égard, je suis heureux d'annoncer l'ouverture prochaine au Canada, sur le site de l'ancienne base militaire de Cornwallis en Nouvelle-Écosse, d'un centre voué à la recherche et à la formation en matière de maintien de la paix. Ce centre portera le nom de Lester B. Pearson, lauréat canadien du prix Nobel de la paix. J'invite les États membres à se joindre à nous, pour mettre en commun nos expériences et parfaire nos approches futures.

L'expérience des dernières années nous porte à penser qu'il faut être prêt à envisager des approches encore plus innovatrices que celles débattues jusqu'à maintenant. Nos missions de maintien de la paix sont sorties de leur cadre traditionnel. Comme nous l'avons vu au Rwanda, le déploiement rapide de forces d'intervention est essentiel.

Dans cette perspective, le gouvernement du Canada a décidé d'entreprendre un examen approfondi des options, à court, moyen et long termes, qui s'offrent à nous pour renforcer la capacité d'action rapide de l'ONU en cas de crise. Parmi ces options, nous pensons que le moment est venu d'étudier la possibilité, à long terme, de créer une force militaire onusienne permanente. Nous entendons faire appel aux meilleurs experts internationaux et diffuser à tous les États membres des Nations Unies les conclusions de cette étude.

Quatrièmement, nous devons améliorer le fonctionnement des organes décisionnels de l'ONU.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui investi de responsabilités énormes. Ses décisions engagent tous les États membres et ont une influence déterminante sur le sort de millions de personnes.

Il est essentiel que le Conseil puisse refléter le plus fidèlement possible les volontés de la communauté internationale toute entière. C'est pourquoi une révision de la composition du Conseil s'impose. Un Conseil plus représentatif du monde